



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DU GRAND CANAL DE VILLE DE BRIANÇON ET DE SAINT-CHAFFREY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Décision n°	Séance du	Nombre de membres/voix	
029231-2020-014	4 / 09 / 2020	Nombre de membres/voix	6
		Nombre de présents ou représentés	6
		Quorum	4

Les membres du syndicat de l'ASA du Grand Canal de Ville de Briançon et de Saint-Chaffrey, sur convocation du Président, se sont réunis chez Monsieur RIGNON Daniel. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 17... heures 00. sous la présidence de Mme Michèle SKRIPNIKOFF.

Objet : Rôle des redevances syndicales 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat adoptent ce qui suit :

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu les statuts de l'ASA du Grand Canal de Ville de Briançon et de Saint-Chaffrey approuvé par arrêté Préfectoral.

CONSIDÉRANT

↳ Le rôle des redevances syndicales 2020 établit le 1^{er} septembre 2020 d'un montant de 39 061,69 €. Ce dernier respecte les tarifs votés le 17 janvier 2020.

Les membres du syndicat, après en avoir délibéré, décident :

Nombre de votant / voix		Pour l'adoption	6
Suffrages exprimés		Contre l'adoption	/
Abstentions ou refus de vote			/

↳ D'arrêter le rôle des redevances syndicales 2020 à la somme de 39 061,69 €.

↳ De donner pouvoir à sa Présidente pour signer la présente délibération, le rôle des redevances syndicales 2020 ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Un membre du Conseil Syndical

M ^{uy} RIGNON Béatrice

La Présidente

Michèle SKRIPNIKOFF